

Sherbrooke, le 17 juin 2015

**Objet : Demande d'accès à l'information – Lots 1 133 769, 3 429 404 et 3 429 405
du cadastre du Québec, correspondant au 1150, rue Déschaillons,
Sherbrooke**

Monsieur,

En réponse à votre demande reçue le 1er juin 2015 concernant l'objet précité, vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Lettre, MDDELCC, 2008-10-27, 1 p.
- Lettre, MDDELCC, 2008-06-19, 2 p.
- Lettre, MDDELCC, 2008-06-16, 1 p.

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

Original signé par :

MP/cv

Michèle Pinard
Répondante régionale de l'accès aux
documents

p. j.

Sherbrooke, le 27 octobre 2008

Monsieur Renaud Saint-Pierre
DÉFI RÉCUP-AIR.
1150, rue Deschailions
Sherbrooke (Québec) J1G 1X7

ETUDIÉ PAR:	André Hamel
RECOMMANDÉ PAR:	RS
DATE:	08-10-27

Objet : Conformité au Règlement sur les halocarbures
N/Réf. : 7610-05-01-0285000
N/Doc : 400534157

Monsieur,

Suite à votre demande de conformité au *Règlement sur les halocarbures* (Q-2, r.15.01) datée du 24 octobre 2008, nous avons vérifié les informations reçues dans votre demande. Nous vous confirmons que les renseignements sur l'équipement de récupération sont conformes à la réglementation en vigueur. De plus, la lettre de confirmation des certificats de qualification des quatre employés nous confirme que ces employés seront qualifiés pour procéder à la récupération des halocarbures.

Afin de vérifier si les opérations de récupération et d'entreposage sont conformes à la réglementation, nous vous informons qu'une inspection des lieux sera réalisée lorsque l'entreprise sera en exploitation.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre le soussigné au 819 820-3882, poste 261, ou à l'adresse andre.hamel@mddep.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Hamel, technicien
Secteur industriel

AH/hnl

Sherbrooke, le 19 juin 2008

Monsieur Renaud St-Pierre, contrôleur
Défi SM
1150, rue Deschaillons
Sherbrooke (Québec) J1G 1X7

Objet : Récupération et démantèlement pour le recyclage de climatiseurs résidentiels
N/Réf. : 7610-05-01-0285000

Monsieur,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre demande du 4 juin 2008 concernant votre projet de démarrage d'une entreprise de récupération et démantèlement pour le recyclage de climatiseurs résidentiels relativement à son assujettissement à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, c'est-à-dire l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation préalablement au démarrage de l'activité.

Après l'analyse des renseignements soumis, nous sommes d'avis que votre projet de démarrage d'une entreprise de récupération et démantèlement pour le recyclage de climatiseurs résidentiels dans l'ancienne usine TPI à Coaticook, ne requiert pas de certificat d'autorisation. En effet, le premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) stipule que:

«Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation.»

D'après l'analyse que nous en avons faite, l'exercice de cette activité n'a pas l'effet de créer une source d'émissions significatives de contaminants dans l'environnement, ni de modifier la qualité de l'environnement. D'autre part, votre projet prévoit l'installation des infrastructures adéquates pour la gestion et des matières résiduelles générées par cette activité.

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7755
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3083
Télécopieur : 450 370-3088

Le présent avis ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute autre loi ou tout autre règlement le cas échéant. Enfin, nous vous demandons de nous aviser advenant toute modification ou toute nouvelle augmentation de l'activité concernée.

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre au 819 820-3882, poste 255 ou par courriel à l'adresse: berthold.brochu@mddep.gouv.qc.ca.

En espérant que le tout sera à votre convenance, je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Berthold Brochu, ingénieur
Secteur industriel

BB/fb

Sherbrooke, le 16 juin 2008

Défi SM
1150, rue Deschaillons
Sherbrooke, (Québec) J1G 1X7

N/Réf. : 7610-05-01-0285000
N/Document : 400498913

Objet : Avis de réception de la demande d'avis de conformité

Madame,
Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'avis de conformité. Nous tenons à vous mentionner que l'activité de récupérations d'halocarbures n'est pas assujettie à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Par contre, le *Règlement sur les Halocarbures* s'applique. Vous trouverez ce document sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Puisque votre entreprise prévoit l'activité de gestion de matériaux démantelés, je transfère votre demande à Berthold Brochu, analyste au MDDEP, qui examinera votre dossier.

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre au 819 820-3882, poste 249 ou à l'adresse marie-cve.lahaie@mddep.gouv.qc.ca.

En espérant que le tout sera à votre convenance, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

ANALYSÉ PAR	M-E Lahaie
RECOMMANDÉ PAR	RS.
M-BL/fb	
DATE	2008-06-17

M-E Lahaie
Marie-Eve Lahaie, technicienne
Secteur Industriel et Hydrique

c. c. M. Berthold Brochu, analyste, DAER